

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le **lundi 12 mars 2018 à 19h30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1553, chemin Saint-Charles
Lot 2 915 143

L'augmentation de la superficie au sol à 109 mètres carrés dans le but d'agrandir le garage isolé au lieu d'un maximum de 75 mètres carrés.

169, rue des Loriots
Lot 3 215 717

Dans le but de régulariser les marges latérales, la réduction des marges latérales droite et gauche à 1,20 mètre au lieu des marges latérales minimales à 1,5 et 2 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 21^e jour du mois février 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
